

Tél. 03.81.95.27.68

Demande de prêt d'un Véhicule par une association

A remplir par le club					
Nom du Demandeur :					
Nom – Prénom du Chauffeur :					
Téléphone :					
Adresse personnelle :					
N° Permis de conduire, date de délivrance et préfecture.					
- Association - Club :					
- pour le motif suivant :					
- destination :					
- nombre de personnes transportées :					
- pour la période :	du	à	h		
	au	à	h		
sollicite l'autorisation d'emprunter un v	éhicule :				
A remplir par le gestionnaire					
□ VU	Commentaires :				
Immatriculé					
Présentation obligatoire du permis de conduire lors de la remise du véhicule.				OMS	
L'autorisation de circuler est à retirer IMPERATIVEMENT avec le véhicule.		-			
				Le	

Toute personne autorisée à conduire un véhicule de l'OMS est tenue de respecter le code de la route. Elle est personnellement responsable civilement et pénalement des infractions qu'elle pourrait commettre.